

Déclaration intersyndicale FSU, SGEN-CFDT, UNSA
au CHSCT Académique de l'Académie de Reims du 5 décembre 2013.

Monsieur le Recteur,

Les orientations stratégiques ministérielles s'orientent cette année sur la prévention des risques psychosociaux, et nul ne saurait contester la pertinence de telles orientations.

Malheureusement, pour notre administration, comme pour certains, la prise de conscience de cette urgence vient trop tard. Le suicide de notre collègue, professeur de STI de l'académie d'Aix Marseille, la veille de la prérentrée nous rappelle tragiquement que les conditions de travail se sont dégradées depuis une dizaine d'années d'une manière insupportable. Notre collègue, dans sa lettre ne laisse aucune ambiguïté sur la responsabilité de son travail dans son geste. Cela questionne bien entendu la responsabilité de son employeur.

À la veille de la prérentrée, Pierre Jaque ne s'est pas seulement donné la mort. Il s'est donné la parole. Il l'a prise, et son geste exige qu'on écoute ce qui va au-delà d'une situation personnelle.

Pierre Jaque, sa lettre et son geste rappellent à l'institution que l'organisation du travail peut tuer. Et si elle ne tue pas toujours, elle peut laisser des personnels dans des états graves, ce qui est le cas le plus courant.

L'organisation du travail, et ceux qui l'appliquent mettent les salariés en danger quand ils les empêchent de faire leur travail. Toute la psychologie du travail reconnaît la notion de « travail empêché » et ses effets néfastes sur la santé psychique et physique des travailleurs. Ce sont ces situations de travail dans lesquelles les injonctions contradictoires et les conditions dégradées placent le travailleur dans l'impossibilité de mener à bien sa tâche et de se reconnaître dans ce qu'il fait.

L'organisation du travail est dangereuse quand elle exige des salariés d'accomplir des tâches auxquelles ils n'ont pas été, ou ont été insuffisamment formés. Elle est dangereuse quand elle met des collègues en concurrence, détruit les solidarités, les liens interpersonnels, quand elle ne donne aucune visibilité sur l'avenir quant à l'implantation géographique de son poste, ou la nature de ses missions.

Pour conclure, sans prétendre à l'exhaustivité, loin de là, l'organisation du travail est dangereuse quand elle s'appuie sur un management brutal, quand la hiérarchie n'offre plus aucun soutien mais soumet à la pression et quand elle ignore la réalité du travail, ou pire la nie, et laisse les salariés y faire face seuls.

Un suicide, ce n'est rien d'autre qu'un homme vaincu par la réalité. Et cette réalité, celle de Pierre Jaque et des professeurs de STI depuis trois ans, était connue.

Elle était connue, car elle n'était pas bien difficile à connaître. Les témoignages, les alertes émanant de différentes sources ont été nombreux. Dans notre académie, lors de la visite du CHSCTA au lycée Bazin de Charleville-Mézières, les facteurs de RPS présents dans les conditions de travail des professeurs de STI2D sont apparus rapidement pour peu qu'on soit disposé à écouter les collègues et à transmettre leur parole.

Qui cache ? Qui filtre ? Qui n'entend pas ou ne veut pas entendre ?

Ce sont ceux qui répondront : « Situation personnelle » ou « situation particulière qui ne concerne que quelques personnels dans des conditions particulières ».

La vérité est que nous retrouvons là une situation générale, celle où les symptômes comme les causes sont connues, mais où on a toujours de bonnes raisons de ne rien faire.

La destruction de la professionnalité, le travail empêché et l'insécurité dans le travail touchent bien d'autres personnels que les enseignants de STI2D. Les enseignants sur plusieurs établissements, les administratifs qui se voient attribuer les tâches des collègues non remplacés, les chefs d'établissement soumis aux injonctions contradictoires, les personnels contractuels pour ne citer que quelques cas parmi les plus urgents...

Oui , il y a urgence à s'attaquer au grand chantier de la prévention de risques psychosociaux.
Oui, il y a urgence à garantir à tous les fonctionnaires de l'EN une véritable médecine de prévention, à renouer un véritable dialogue social : la parole des représentants des personnels aux CHSCT doit être entendue.

Oui, il y a urgence à promouvoir une amélioration des conditions de travail des personnels.

Dans notre académie, depuis la mise en place du CHSCTA, nous avons constaté en diverses occasions une volonté d'améliorer la santé et la sécurité des personnels et une confiance dans les bénéfices du dialogue social et de l'investissement des représentants des personnels.

Il nous arrive cependant de douter de la diffusion de cette volonté à tous les niveaux ou sur tout le territoire. Ainsi quand on entend des cadres départementaux proposer de se concentrer sur les risques matériels parce que les risques psychosociaux sont difficiles à évaluer ou quand on voit assimiler la nécessité d'informer les collègues sur les procédures de déclaration d'accident du travail à une volonté de les forcer à déclarer.

A certaines occasions, les représentants du personnel ont affaire à une institution qui signe les protocoles sur les RPS, affirme et réaffirme la nécessité de permettre aux CHSCT de travailler, et peut joindre le geste à la parole. Mais à d'autres occasions, les représentants du personnel rencontrent une institution sourde et aveugle et qui entend bien le rester. Dans ce cas, nous saurons la mettre devant ses responsabilités.